

Autorisation de vente succession

Par tinette, le 14/09/2016 à 10:37

Bonjour,

Suite au décès de mon père il y a 7 ans, mon frère, ma soeur et moi-même avons écrit un papier pour que ma mère puisse vendre leur appartement.

Cet appartement n'est pas vendu à ce jour.

Cet écrit est il toujours valable aujourd'hui?

Puis-je me rétracter ? Si oui, quelle devra être ma démarche et auprès de qui ? Je vous remercie.

Tinette

Par youris, le 14/09/2016 à 11:11

bonjour,

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires en particulier pour signer l'acte authentique chez le notaire.

je pense que ce papier n'a pas grande valeur et que par un autre papier, vous pouvez informer votre mère que vous retirer votre accord. salutations